

SOCIÉTÉ DES NATIONS.

C.646(1).M.273.1930.III.

Genève, le 28 novembre 1930.

CRÉATION À PARIS SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS
D'UN CENTRE INTERNATIONAL DE HAUTES ÉTUDES D'HYGIÈNE.

PROPOSITION DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

Le Secrétaire général a l'honneur d'informer les Membres de la Société des Nations que le Gouvernement de la République française lui a fait parvenir, à l'adresse du Président du Conseil, une lettre relative à la création à Paris d'une Ecole internationale de Hautes Etudes d'Hygiène. A cette lettre est joint en annexe le projet de statut de cette Ecole.

Le Conseil, sur la recommandation du Comité d'Hygiène, a déjà accepté à l'avance cette lettre et ce statut lors de sa session du 3 octobre 1930, par la résolution suivante:

" Le Conseil,

" Approuve le rapport que lui a présenté le Comité d'Hygiène, d'accord avec les services compétents du Secrétariat et du Gouvernement français, relativement à l'offre de ce gouvernement visant à créer à Paris, sous les auspices de la Société des Nations, une Ecole internationale de Hautes Etudes d'Hygiène;

" Exprime dès à présent son acceptation quant à la lettre (et au statut y annexé) que le Gouvernement de la République se propose de lui adresser conformément audit rapport;

" Tient à manifester sa gratitude pour la nouvelle marque d'intérêt et le nouvel appui que vient de donner le Gouvernement français à l'activité de la Société des Nations."

Les textes de cette lettre et du statut sont insérés dans le rapport du Comité d'Hygiène visé au début de la résolution du Conseil. Ce rapport va être publié au Journal Officiel de Novembre comme annexe au procès-verbal de la 6ème séance de la 61ème session du Conseil.